

le tout, O'Mahoney a été chassé du bureau où il trônait en maître. Mais on assure, cependant, que la faction Robert et Sweeney est encore en pleine activité et qu'elle se prépare à quelque chose de sérieux dès l'arrivée du grand chef Stephens, attendu prochainement de Suïte.

Si les menaces des F. niens n'ont pas encore eu de suites directes autres que l'arrestation de Murphy et de ses amis, la capture d'un pavillon qui n'a pas jugé à propos de se défendre, et l'incendie d'une bicoque quelconque au Nouveau-Brunswick, elles ont eu, cependant, deux résultats directs très-graves : le premier, de mettre notre pays sur le pied de guerre de constater par là la bonne volonté de nos populations et l'efficacité de notre nouveau système militaire, et de prouver à la Grande-Bretagne que nous savons faire notre part, ce qui ne sera point d'une mince utilité dans les discussions que les amis des colonies pourront avoir, par la suite, avec l'école des économistes anti-coloniaux. En second lieu, le f. nianisme a accéléré le mouvement fédéral. Le Nouveau-Brunswick, où le Conseil législatif s'est prononcé pour la mesure, a vu le ministre résigner et un nouveau cabinet dissoudre le Parlement. A la Nouvelle-Ecosse, une résolution favorable à la confédération a été adoptée, dans la chambre des représentants, par une division de 31 contre 19 ; mais, M. Howe, l'ancien chef du parti réformiste, est parti en guerre, armé de toutes pièces, contre le projet de Québec ; il ne se contente point de faire des manifestes à l'adresse de ses anciens électeurs, il en publie un au peuple du Canada, dans lequel il rappelle les noms des Viger, des Nelson, des Bourdages, des Cuvillier et des LaFontaine, avec qui, dit-il, il fut en rapport autrefois. Enfin, notre Parlement vient d'être convoqué pour le huit de juin, et l'on saura bientôt si le plan de Québec sera soumis ou non à une nouvelle convention afin de transiger sur quelques-unes des objections qui, dans les provinces du golfe, ont été jusqu'ici fatales à la mesure, ou si, comme on le prétend, ces objections seront soumises à l'arbitrage du gouvernement et du parlement en Angleterre. Le *Canadien* de Québec, agissant sur cette dernière hypothèse, s'est séparé du parti ministériel et soutient actuellement une polémique animée contre le *Journal de Québec* sur cette question.

En attendant qu'il ait à se prononcer sur un projet de constitution pour les colonies confédérées, le parlement impérial a passé, après de très-vigoureux débats, la loi de la réforme électorale proposée par M. Gladstone, mais seulement par une majorité de cinq voix, ce qui est considéré comme approchant d'un échec pour le gouvernement. D'après les télégrammes reçus au moment où nous écrivons, le ministre se propose, cependant, de conserver la direction des affaires et ne se tient point pour battu.

La question qui excite actuellement le plus d'intérêt en Europe est celle de la guerre imminente entre la Prusse et l'Autriche, par suite du rôle de plus en plus *cavourien* que joue M. de Bismark. On serait tenté de trouver l'épithète étrange, indépendamment du néologisme, en songeant aux allures despotiques du premier ministre de Berlin, qui contrastent si fortement avec le libéralisme de M. de Cavour. Mais il y a, cependant, cette différence que le suffrage, en Prusse, est tellement restreint que l'on peut à peine dire si le parlement représente la nation. M. de Bismark prétend avoir pour lui le roi et le peuple, et n'avoir contre lui qu'une certaine partie de la magistrature et des hautes classes qui sont seules représentées. Du reste, ses amis font valoir, comme circonstance atténuante de son despotisme, les projets libéraux qu'il ajourne après la création de l'unité allemande. Pour avoir une nation libre, disent-ils, il faut d'abord avoir une nation, et rien n'y ressemble moins que la multitude de petits états qui divisent aujourd'hui l'Allemagne. Une autre coïncidence assez frappante, entre le rôle des deux hommes d'état, se trouve dans leurs rapports avec l'Empereur des Français. De même que la guerre d'Italie et tous les mouvements qui se sont terminés par l'annexion à la France de la Savoie et du pays de Nice, ont été précédés de longues négociations et conférences personnelles entre l'Empereur et le ministre de Victor-Emmanuel, de même M. de Bismark a-t-il eu avec Napoléon III des rapports fréquents, et est-il venu deux fois en France au moment de se lancer dans ses nouvelles entreprises. On en conclut que l'Empereur s'est entendu avec la Prusse au sujet de l'unité allemande, et que la France, pour compensation des craintes que pourrait lui inspirer la formation d'un autre grand royaume sur ses frontières, recevra un nouvel agrandissement du côté du nord. Un journal anglais dit même, en langage caractéristique, que c'est l'envie de goûter au gâteau germanique qui fait que Napoléon a retiré son doigt du *plum-pudding* mexicain.

Quant à l'Autriche, c'est bien elle qui se trouve, dans ce moment, dans la position la plus embarrassante ; menacée, d'un côté, par la Prusse, de l'autre par l'Italie, elle vient d'hériter des difficultés de la question mexicaine, et ses troupes devront remplacer celles de la France, dont le premier détachement partira en novembre prochain ; seulement, M. Seward lui a signifié, paraît-il, que du moment où ses soldats auront touché le sol mexicain, il y aura rupture des relations diplomatiques. Mais que se passera-t-il d'ici là ?

C'est en vue surtout de l'étonnante mobilité de l'opinion française, et par crainte d'un de ces revirements qui ont renversé tant de trônes, que l'empereur a cédé à l'opinion assez fortement prononcée de la nation en ce qui concerne les *expéditions lointaines*. Un journal anglais, à propos de la mort de la reine Amélie, se plaisait à remarquer que la *politique personnelle* du roi Louis Philippe l'avait rendu de plus en plus impopulaire, qu'il en était de même de l'Empereur, ce dont ce dernier commençait à s'apercevoir lui-même et posant en principe que la France avait adopté un

système de rotation entre trois ou quatre régimes, ce journal conseillait au comte de Paris, lorsqu'il semblerait remonté sur le trône, d'imiter de plus près la politique de son oncle, le défunt roi des Belges, que celle de son aïeul.

La mort de la reine Marie-Amélie, décédée au château de Claremont, le 24 mars dernier, est un de ces événements qui passent presque inaperçus aux yeux de la foule, oubliée des grandeurs passées, et ne songeant guère qu'à ce qui la domine par la force ou l'éblouit par un frivole éclat ; mais c'est aux yeux du penseur et de l'observateur un fait plein d'enseignements. "Tous les partis, dit un recueil parisien, ont rendu hommage et justice à cette femme qui sut porter si bien le fardeau de la couronne et celui de l'exil. Triste destinée, après tout, que celle de Marie Amélie de Bourbon qui, reine, vit balayée par le vent populaire le trône où elle n'avait point demandé à s'asseoir ; épouse, survivait, après une union de plus de quarante ans, à celui qu'elle avait épousé par amour ; mère, regarda descendre au tombeau, les uns après les autres, ses enfants les plus chers et les enfants de ses petits enfants. Aussi bien le malheur avait-il, depuis longtemps, posé sa main glacée sur cette physionomie triste et résignée. On sentait des larmes dans ces yeux qui se fixaient vaguement sur les choses ; et, dans l'immobilité recueillie de cette femme qui survivait à tant d'amours, à tant d'espoir, on découvrait comme des sanglots."

"Nous étions trois sœurs, disait un jour à l'archevêque de Bordeaux (le cardinal Donnet) celle des filles de Ferdinand IV qui était la veuve du roi de Sardaigne, trois sœurs que dans notre jeunesse on nommait la *bella*, la *dotta*, la *santa* (la belle, la savante et la sainte) ; la sainte était Marie-Amélie !"

Née à Caserte le 26 avril 1782, Marie-Amélie de Bourbon épousa Louis Philippe duc d'Orléans en 1809. Elle l'avait connu en Sicile, et c'était de part et d'autre un mariage d'inclination. On a toujours prétendu qu'elle était montée sur le trône de France avec la plus grande répugnance, considérant que c'était une usurpation. Elle s'est tenue étrangère à la politique et n'a profité de son élévation que pour étendre le cercle de sa bienveillance et de sa charité. Elle a eu la douleur de perdre, pendant qu'elle était sur le trône, les princesses Marie et Louise et son fils aîné le duc d'Orléans. Elle montra pendant les journées de juillet beaucoup de courage et de dignité et accompagna Louis Philippe en Angleterre. Retirée à Claremont où elle a survécu plus de seize ans à son royal époux, elle s'est fait aimer et vénérer de tous ceux qui l'entouraient, et les journaux anglais ne tarissent point en éloges de sa piété, de son affabilité et de sa charité. Outre la mort du roi elle a eu à pleurer dans son exil celles de ses deux belles-filles les duchesses de Nemours et d'Orléans. Elle laisse quatre fils : le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier ; une fille, la princesse Clémentine, mariée au prince de Saxe-Cobourg-Gotha, et de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. Un de ses petits-fils est le roi des Belges, fils de la princesse Louise, et une de ses petites-filles est l'impératrice du Mexique, sœur du roi des Belges.

Deux de ses petits-fils, les deux plus près du trône, ont épousé leurs cousines ; le comte de Paris a épousé l'infante Isabelle, fille de son oncle, le duc de Montpensier ; et le duc de Chartres est marié à une des filles du prince de Joinville.

Nous avons appris il y a quelque temps, par les journaux de Londres, la mort d'un homme qui a joué un très-grand rôle dans notre pays, M. Richard Ogden, juge en chef de l'île de Man et ancien procureur-général du Bas-Canada. M. Ogden a longtemps représenté la ville des Trois-Rivières, dans le parlement du Bas-Canada ; il y figurait à la tête de l'opposition qui y représentait le gouvernement. La nouvelle génération trouvera peut-être que ces deux mots hurlent d'être ainsi accolés ; mais c'est la pure vérité. Les officiers formaient l'infime minorité des députés sous l'ancien régime, et lorsque la chambre devenait trop incommode, on la prorogait ou on la dissolvait, suivant la gravité du cas. Nous ne nous souvenons plus si c'est M. Ogden lui-même ou M. Gagy qui réclama fort plaisamment, un jour, pour la minorité de la chambre le titre d'*opposition de Sa Majesté*, titre que l'opposition prend en Angleterre pour affirmer qu'elle est une des choses indispensables au gouvernement ; dans le Bas-Canada, elle y avait doublement droit.

M. Ogden était un homme d'esprit, un orateur sarcastique et violent ; comme juriconsulte et comme avocat les deux Stuart et M. Vallière le jetaient dans l'ombre ; mais il n'en était pas moins un homme habile et redoutable. On connaît le rôle qu'il joua dans les procès politiques en 1837 et 38 ; par respect pour l'adage latin, qui s'applique à toutes les nécrologies, nous n'en dirons point davantage. Rendu très-impopulaire par ces événements, il dut résigner sa charge de procureur-général, lors de la formation du premier ministère Lafontaine-Baldwin, et comme il l'avait originairement acceptée avant l'introduction du principe de la responsabilité ministérielle, il recut plus tard, comme compensation, du gouvernement impérial, celle qu'il occupait encore à sa mort.

Un de ses anciens camarades, un des derniers restes du monde officiel de l'ancienne constitution, vient aussi de disparaître. L'honorable Edward Bowen, juge en chef de la cour supérieure du Bas-Canada, qui est mort à Québec il y a quelques semaines, était né le premier décembre 1770 à Kinsale, en Irlande. Il était donc âgé de 85 ans et quelques mois ; et il avait passé dans la magistrature cinquante-huit années de sa longue existence. Nommé procureur-général en 1808, lors de la promotion de M.